

Saintes le 23 septembre 2014

Le Principal
aux parents d'élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Madame la Ministre de l'Education Nationale a souhaité engager, entre le 22 septembre et le 8 octobre, une **consultation nationale des professeurs** des collèges et des écoles sur l'évolution du **socle commun de connaissances de compétence et de culture (S3C)**.

Ceux-ci seront donc tous réunis avec les professeurs des écoles primaires, pour une matinée de travail.

Dans ce cadre, Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers a fixé la demi-journée de consultation au

mercredi 8 octobre 2014 de 8h00 à 12h00

Les cours n'auront donc pas lieu durant cette matinée et le collège René Caillé, comme tous ceux de l'académie, **ne pourra pas accueillir les élèves (sauf les internes qui seront pris en charge en étude et au foyer par les assistants d'éducation et n'auront pas à quitter l'établissement)**.

Toutefois, **dans la limite de cette capacité de prise en charge**, nous pourrons accueillir quelques élèves externes ou demi-pensionnaires pour lesquels les responsable légaux n'auraient pas de solution de garde.

Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité, je vous remercie de remplir le coupon ci-dessous et de le faire rendre par votre enfant au secrétariat de direction **avant le 26 septembre, délai de rigueur**.

Nous comptabiliserons les demandes et vous informerons lundi 29 septembre au plus tard de la suite que nous pouvons y donner.

Les activités sportives de mercredi après-midi 8 octobre auront toutes lieu normalement

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
Rémy PLUYAUT

NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillé :
<https://charente-maritime.fr/colleges17/rc-saintes/evaweb/>

✂-----
Je soussigné NOM : Prénom : Tél :

responsable légal de l'élève :

SOUHAITE que mon enfant soit accueilli en étude ou au foyer socio-éducatif, mercredi 8 octobre 2014 durant ses horaires habituels de cours

Signature d'un responsable légal